

Clôtures zones inondables



Le descriptif exact inséré dans l'Atlas Départemental des Zones Inondables est le suivant = « - les clôtures constituées d'au maximum 3 fils superposés espacés d'au moins 50 cm, avec poteaux distants d'au moins 2 m, de manière à permettre un libre écoulement des eaux. Dans les zones urbaines, des clôtures grillagées à large maille (150 mm x 150 mm minimum) peuvent être admises sans aucun mur bahut de soubassement. Tout autre type de grillage et toute clôture végétale sont interdits.

DÉTAILS TECHNIQUES

Panneau largeur 2505 mm

Maille rectangulaire 200 X 166,5 mm en grillage soudé galvanisé et plastifié 100 microns

Fils horizontaux et verticaux de 5 mm après plastification

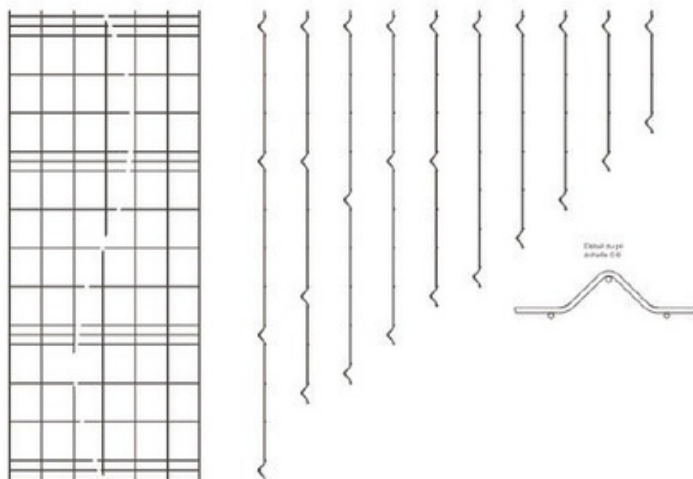
Nervure de hauteur 100 mm et d'amplitude 40 mm

HAUTEUR

1M53

1M73

1M93



Les + du produit

- Conformité à la norme
- Plusieurs possibilités de poteaux
- Panneau non encoché, à pli complet, non fragilisé par une découpe
- Rapidité de pose
- Esthétique



Garantie 10 ans